

pas dans l'intérêt public. Je répète tout cela afin qu'il n'y ait pas de malentendu à ce sujet.

J'ai parlé plus longtemps que je ne m'y attendais. En songeant à la futilité d'une discussion comme celle-ci, on doit se rappeler que le très honorable chef de l'opposition a lui-même fait jadis les choses qu'il condamne aujourd'hui et qu'il recommencerait demain si l'occasion s'en présentait. J'ose dire que tous ces efforts héroïques et ces coups de théâtre sont le travail d'une opposition qui considère que son devoir exclusif est de s'opposer. A cause de certaines paroles prononcées ici la semaine dernière, quelqu'un a dit que le Gouvernement et moi-même avons appris quelque chose. Je reconnais monsieur l'Orateur que j'apprends toujours quelque chose et j'espère ne jamais cesser de m'instruire tant que je vivrai. Je ne veux pas calomnier mon très honorable ami, mais je puis lui dire que je n'ai jamais rien appris de lui relativement à des questions de ce genre. Soit dit sans vouloir l'offenser. Il prétend que j'ai modifié mon opinion à la suite de certaines choses qu'il a dites ici la semaine dernière. Or il est fort probable que je maintiens mon opinion précisément parce qu'il a parlé comme il l'a fait. Il ne devrait pas laisser percer son dépit de ce que d'autres ont des idées aussi avancées que les siennes...

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai pas dit que cela avait modifié son opinion; j'ai dit que cela avait clarifié ses idées.

Le très hon. M. BENNETT: ...et de ce que d'autres ont pu penser à ces choses avant lui. Il ne devrait pas s'imaginer qu'il a le monopole des idées et un droit d'auteur sur les mots. Je lui demande d'être assez tolérant pour croire qu'il peut arriver à d'autres que lui de penser et d'avoir des idées et des opinions. Quand d'autres personnes ont eu certaines idées et les ont exprimées, il ne s'ensuit pas que cela soit dû à ce qu'elles ont suivi ses avis. C'est ce qu'il demande à la Chambre de croire, mais je pense que la Chambre et le pays ne seront pas assez crédules pour ajouter foi à cela. Je termine, monsieur l'Orateur, convaincu qu'il est plus important de faire voter la troisième lecture de ce projet de loi que de discuter davantage les coups de théâtre de mon très honorable ami.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai eu fort peu de choses à dire au sujet du projet de loi. Je ne désire pas en retarder la troisième lecture, mais je tiens à dire quelques mots pour expliquer la façon de voter de quelques-uns d'entre nous.

[Le très hon. M. Bennett.]

On serait peut-être presque justifiable de voter indifféremment pour ou contre une proposition de ce genre. Nous sommes fort désireux de voir adopter une mesure comportant une grande somme de secours, le plus de secours possible, et c'est pour cela que nous pourrions fort bien accueillir volontiers une mesure de ce genre.

D'autre part, les arguments de l'opposition officielle ne m'ont guère convaincu. Je n'ai pas l'intention d'entreprendre aujourd'hui une discussion sur la démocratie. A mon sens, la démocratie ne veut pas dire que toutes les mesures doivent nécessairement avoir l'approbation du Parlement ou du peuple. Il n'existe pas de contradiction entre la véritable démocratie et des décisions promptes et énergiques de l'Exécutif. Mais je dois m'opposer à l'adoption de ce bill, parce qu'il est une mesure de secours tout à fait insuffisante. Après tant d'années que le Gouvernement eût pu consacrer à la préparation d'un véritable programme, il se borne à nous demander de souscrire au principe général qu'il a l'intention de faire quelque chose. Aussitôt après le dépôt de ce projet de loi, j'ai fait remarquer que nous ne savions rien des intentions du Gouvernement à l'égard d'un programme de travaux publics. Il aurait dû nous faire connaître ses projets dès le début de la session. Ce bill n'en donne aucune indication.

En outre, depuis des années, on nous promet d'inaugurer un système d'assurance contre le chômage avant la fin de la présente législature. Ce bill n'en fait aucune mention.

Le Gouvernement a commencé par dénoncer les secours directs, puis il a adopté ce système sous la pire forme que j'aie connue et qui consiste à distribuer des secours tout à fait insuffisants pour les besoins d'un grand nombre de familles. Je reçois tous les jours les lettres les plus touchantes dans lesquelles on me demande de faire quelque chose pour empêcher la désintégration des foyers et pour que l'on fournisse des aliments aux enfants de nos concitoyens. La mesure en discussion ne répond pas à ces besoins, et c'est parce que je la juge insuffisante que je devrai voter contre.

Je m'oppose à ce que l'on rattache à une mesure de secours ces dispositions concernant le maintien de la paix, de l'ordre et de la bonne administration. Dans un cas d'urgence, il se peut qu'un gouvernement ait l'occasion de recourir à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, mais je proteste encore une fois parce que l'on veut obtenir ces pouvoirs en vertu d'une mesure de secours. Quelques-uns d'entre nous devront voter contre l'adoption de